

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE  
DU CANAL DE CARPENTRAS



## Extrait du Registre des Délibérations

DATE DE CONVOCATION : 01/07/2024

DATE DU CONSEIL SYNDICAL : 11/07/2024

N° DELIBERATION : 2024-31

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – MODERNISATION DU RESEAU GRAVITAIRE, GRAND ST-HILAIRE A MONTEUX

|      |   |    |
|------|---|----|
|      | Nbre de membres en exercice             | 22 |
|      | Nbre de membres présents ou représentés | 16 |
|      | Nbre de suffrages exprimés              | 16 |
| VOTE | Pour                                    | 16 |
|      | Contre                                  |    |
|      | Absentions                              |    |

Présents : M. André Bernard (Président), Frédéric Maillet (Vice-Président), Marie Hélène Argence, Michel Gontier, Jean Marc Long, Frédéric Frizet, André Roux, Daniel Leydier, Franck Rey, Sébastien Claudel, Olivier Jacquet (syndics).

Syndics titulaires ayant donné procuration :

M. Jérôme Rouch à M. Frédéric Maillet  
M. Michel Bres à M. André Bernard  
M. Rémy Salignon à M. André Roux  
M. Brigitte Tramier à M. André Bernard  
M. Thierry Usseglio à M. Frédéric Maillet

Absents excusés : M. Luc Bartolo, Michel Recordier, Clément Lauzier, Guillaume Vandersteen, Stéphane Point, Guillaume Gréter (syndics).

Le Président rappelle l'importance et la nécessité de moderniser peu à peu le réseau d'irrigation gravitaire afin d'améliorer le service rendu aux adhérents et de réaliser des économies d'eau. Ces travaux consistent à remplacer des filioles par des canalisations enterrées, permettant aux agriculteurs de faire de l'irrigation sous-pression.

Le Président présente le projet de modernisation à déposer à l'appel à projet en cours du FEADER. Les travaux concernent la modernisation de 3 filioles (n°12, n°10 et RAMEYE) alimentées par le canal secondaire de St-Hilaire. Elles se situent en grande partie sur la commune de Monteux et desservent 129 hectares de périmètre.

Les travaux consistent à remplacer les 7.7 km de filioles par 10km de canalisations enterrées. Ce nouveau réseau sera raccordé au réseau sous-pression en place, et alimenté par une station de pompage existante. Afin d'assurer la desserte sous-pression de ce nouveau secteur, il sera nécessaire de renforcer la station de pompage existante.

Le cout des travaux est estimé à 2 409 107.41 € HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Subvention dans le cadre du PSN (Plan Stratégique National FEADER)  
Taux de financement 80%  
Montant : 1 927 285.93 € HT
- Autofinancement ASA  
Taux : 20%  
Montant : 481 821.48 € HT

Le conseil syndical  
Après en avoir délibéré

- Approuve la réalisation des travaux de l'opération exposés ci-dessus
- Approuve le plan de financement de l'opération
- Sollicite le Guichet Unique Service Instructeur pour une aide de 1 927 285.93 € HT correspondant à 80% du montant global
- Sollicite M. Le Préfet pour l'approbation de cette délibération

Pour copie conforme  
Le Président du Syndicat

ASSOCIATION SYNDICALE  
DU CANAL DE CARPENTRAS  
Le Président